

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 8 MARS 2023

Date de la convocation
2.03.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 25
Votants 28

L'an deux mille vingt trois
le huit mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET,
Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER,
M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. VIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, M. VILLAIN.

Pouvoir de M. Jacques VIVIER à M. Brice OLIVIER

Pouvoir de Mme Marie FERRE à Mme Pascale PELLETIER

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Rattachement d'ouvrages de raccordement d'une unité de production de gaz
renouvelable**

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La société SARL AXIS développe un projet d'unité de production de biométhane
sur la commune de Bournand et souhaite injecter le biométhane dans le réseau de
distribution de gaz.

Le réseau le plus proche se trouve sur la commune de Loudun et a été concédé à
GRDF par un traité de concession signé le 01/09/2002.

En l'absence de service public de distribution sur la commune de Bournand, il est
souhaité d'inclure les ouvrages de distribution ainsi construits dans le périmètre des
biens de la commune de Loudun, soit :

- ⇒ sur la commune de Bournand :
- ✓ canalisation en PE (Polyéthylène) de diamètre 160 sur 4 400 m
 - ✓ un poste d'injection
- ⇒ sur la commune de Loudun :
- ✓ canalisation en PE de diamètre 160 sur 3 400 m.

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **17 MARS 2023**

Publié le : **17 MARS 2023**

Notifié le :

GRDF propose de passer une convention tripartite (GRDF, BOURNAND et LOUDUN) afin d'inclure ses mètres supplémentaires. De ce fait, la commune verrait sa redevance d'occupation du domaine public augmenter en conséquence.

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine » en date du 20 février 2023,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre document se rapportant à ce dossier

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joel DAZAS

